

“Je suis candidat à un nouveau mandat de recteur de l’UCL”

■ Vincent Blondel présente à *La Libre* les axes de son programme pour les prochaines années.

Entretien Bosco d’Otreppe

Quelle que soit la saison, Louvain-la-Neuve maintient un paradoxe. La ville, de briques récentes, ne cesse de se renouveler. Mais son université, mine de rien, laisse entendre l’écho des siècles qui l’ont formée. Grave, presque sévère, la *sedes sapientiae*, cette Vierge à l’enfant qui trône à l’entrée du rectorat, souligne d’ailleurs de son silence la résonance du travail académique.

Dans son bureau, heureux de la réussite, début février, de la cérémonie des docteurs honoris causa qui conjugue à son tour tradition et prospective, l’actuel recteur de l’UCLouvain, Vincent Blondel, annonce son souhait de briguer un nouveau mandat. “C’est un privilège que je sollicite, car c’est un privilège que d’être recteur”, explique-t-il à *La Libre*.

La délicate question de la fusion

Il y a cinq ans, cet ingénieur de formation avait bâti sa campagne autour de trois infinis : “*apaiser, dynamiser, s’impliquer*”. Sans en oublier aucun, il laisse entendre que la stabilité, qu’il affirme avoir pu installer, sera l’un des mots sur lesquels il appuiera son bilan.

“*Je pense en effet que l’UCLouvain est aujourd’hui une institution forte, solide, stable, gérée de manière collégiale et dans la transparence, qui a pu également tisser de nombreux liens avec ses homologues, les hautes écoles et les cliniques.*” Une université qui ne serait donc pas isolée au niveau belge après avoir secoué le paysage en souhaitant fusionner avec Saint-Louis. “*Non. Certes, il y a des nœuds et des dossiers délicats, mais tous les recteurs continuent de travailler ensemble.*”

Néanmoins, ce projet de fusion qui s’éternise à défaut d’être concrétisé sera l’un des grands sujets de discussion durant la campagne. Lancée en juillet 2016, votée au sein des institutions à hauteur de 90 % des voix, la fusion attend toujours d’être coulée dans un décret. “*Ce dossier engendre trois commentaires. Premièrement, si le décret ne passe pas, il en résultera un*

sentiment d’injustice, car de telles fusions sont autorisées pour les hautes écoles comme dans tous les pays voisins. Ensuite, ce décret ne peut se faire à n’importe quel prix, et je ne veux pas engager mon institution dans un chemin qui entraînerait un coût excessif. Enfin, que ce décret aboutisse ou non sous cette législature, il y a déjà beaucoup de dimensions de la fusion qui sont engagées. Saint-Louis s’appelle UCLouvain-Saint-Louis-Bruxelles, nous partageons des services communs, je siège à l’assemblée générale et mon homologue Pierre Jadoul le fait dans notre conseil d’administration, nous engageons des profs ensemble... Nous avons lancé une dynamique qui ne s’arrêtera pas. Je maintiens donc que cette fusion est bonne et nécessaire pour nos institutions comme pour l’enseignement francophone. La démarche a été faite par Saint-Louis de demander s’il y aurait une possibilité de fusion. Je n’ai aucun regret d’avoir accordé une réponse positive et à refaire, je referais la même chose. Il se fait que cette demande s’est inscrite dans un contexte politique et de personnes qui fait que le décret pourrait ne pas aboutir. Oui, il y a un sentiment d’injustice au sens ou si cette volonté avait été exprimée par d’autres universités, sans doute aurait-elle pu se faire.”

Soutenir le personnel

Au-delà de ce dossier, l’un des fils rouges de Vincent Blondel pendant son mandat fut le développement des relations internationales, à travers une alliance des universités européennes dans laquelle il a impliqué l’UCLouvain et à travers le réseau d’institutions académiques *The Guild*, qu’il préside par ailleurs. “*Ces développements internationaux sont l’avenir. Sous mon mandat d’ailleurs, les financements européens dédiés à la recherche ont augmenté de 30 % à l’UCLouvain, et nous sommes passés en la matière de la 85^e place à la quarantième.*”

Des moyens indispensables au vu du défilancement structurel dont souffrent les universités en Communauté française. “*Il faut noter que le gouvernement nous a obtenu un refinancement de 42 millions sous cette législature, dont les universités ont pu obtenir plus de 65 %. Chez nous, nous les avons affectés à du soutien pour le personnel.*”

Au long des 130 propositions qu’il présentera à son université, ce soutien aux enseignants et au personnel sera l’un des axes essentiels, annonce Vincent Blondel. Notamment aux ensei-

gnants qui font face à de nouveaux défis pédagogiques, alors que les auditoires se densifient et que les technologies en écartent les murs.

Mais ce soutien sera aussi indirectement dévolu aux chercheurs dont la pression à la publication standardise toujours davantage leurs productions. Des conditions de travail contre

lesquelles l'UCLouvain entend lutter. *“Je souhaite enfin que l'université poursuive sa politique inclusive, favorise les recherches interdisciplinaires ouvertes aux enjeux de société, et offre aux étudiants une expérience de vie complète et non une seule accumulation de savoir.”*

Un programme qui attend désormais d'être confronté à ceux des futurs autres candidats.

*“Si la volonté de fusion
avait été exprimée
par d'autres universités,
sans doute aurait-elle
pu se faire.”*

Vincent Blondel

Recteur de l'UCLouvain candidat
pour un second mandat.

Les élections

36 800 électeurs

Deux tours. Si le dépôt des candidatures se tient cette semaine et que l'on attend le nom des potentiels concurrents à Vincent Blondel (ils étaient 5 lors du dernier suffrage), les élections se tiendront du 23 au 25 avril pour leur premier tour, et du 20 mai au 22 mai pour leur second tour. Les 31 000 étudiants comme les 5 800 membres du personnel sont invités à voter. Les voix de chacun des corps sont cependant pondérées en fonction de la catégorie des électeurs et de leur taux de participation.